

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 31/05/2021

Au GRETA CFA Loire

de l'académie : Lyon
Sis : 22 RUE Louis Soulié
42042 SAINT ETIENNE

n° Siren : 194200424

n° Siret : 19420042400027

n° de Déclaration d'activité : 8242P000942

n° d'enregistrement : 31-05-21QA02

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:

- actions de formation (L.6313-1 1°),
- bilans de compétences (L.6313-1 2°),
- actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
- actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GRETA CFA Loire avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

La décision arrêtée le 22/06/2021 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°27 du 08/07/2021.

Les validités du label et de la certification expireront
le 21/06/2024.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation fait à Paris, le 04/07/2022
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général


Rachel Marie PRADELLES-DUVAL

Sites du périmètre de labellisation :

Collège L'Astrée - BOEN SUR LIGNON
Collège du Pilat - BOUG ARGENTAL
Collège Michel Servet - CHARLIEU
Collège Jules Vallès - LA RICARMARIE
Collège Jules Ferry - ROANNE
Collège Jules Vallès - SAINT-ETIENNE
Collège Marc Seguin - SAINT-ETIENNE
Lycée agricole Précieux - MONTBRISON
LGT F. Mauriac - FOREZ - ANDREZIEUX BOUTHEON
LGT Beauregard - MONTBRISON
LGT des Horizons - CHAZELLE SUR LYON

LGT du Forez - FEURS
LGT Albert Camus - FIRMINY
LGT Jacob Holtzer - FIRMINY
LGT Albert Thomas - ROANNE
LGT Carnot - ROANNE
LGT E. Mimard - SAINT-ETIENNE
LGT J. Monnet - SAINT-ETIENNE
LGT H. d'Urfe - SAINT-ETIENNE
LGT S. Weil - SAINT PRIEST EN JAREZ
LGT/Lycée des métiers C. Lebois - SAINT CHAMOND

LP P. Desgranges - ANDREZIEUX BOUTHEON
LP Albert Camus - FIRMINY
LP Jacob Holtzer - FIRMINY
LP Beauregard - MONTBRISON
LP Albert Thomas - ROANNE
LP Carnot - ROANNE
LP E. Mimard - SAINT-ETIENNE
LP/Lycée des métiers Adrien Testud - LE CHAMON FEUGEROLLES
LP/Lycée des métiers E. Legrand - LE COTEAU
LP/Lycée des métiers P. Coton - NERONDE

LP/Lycée des métiers R. Cassin - RIVE DE GIER
LP/Lycée des métiers C. Lebois - SAINT CHAMOND
LP/Lycée des métiers Hotelier - SAINT CHAMOND
LP/Lycée des métiers B Charvet dont IFAS et IFTS - SAINT-ETIENNE
LP/Lycée des métiers B. Fourneyron - SAINT-ETIENNE
LP/Lycée des métiers du Haut Forez - VERRIERES EN FOREZ
LPO Georges Brassens - RIVE DE GIER
LPO Jérémie de la Rue - CHARLIEU
LREA Nelson Mandela - SORBIERS

1 Règlementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse : Décret n° 2017-238 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D.122-9-1 et D.122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 Règlementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

